

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 07 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 07 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **LUNDI 07 OCTOBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 1^{er} octobre 2024.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

- Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. DONDAINE Pascal a donné procuration à M. HERNOUT Serge.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : Mme CATTY Christine

Fin de la séance : 20h50

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : AMENAGEMENT DU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'HOTEL DE VILLE - MODIFICATION DES PRIX AU 01/06/2024 ET MODIFICATION DU MOIS DE REFERENCE POUR LA REVISION DES PRIX - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE.

2024-10-N° 6

VU la délibération du Conseil municipal 2024-04-N° 8a du 9 avril 2024, portant ajustement de l'autorisation de programme et crédits de paiement 2024 pour les travaux de l'Hôtel de ville ;

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres, réunie le 1^{er} octobre 2024 ;

Il convient de procéder, par voie d'avenant à la modification des prix du marché initial de réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville, ainsi qu'à la modification de la clause de révision mensuelle des prix, sur le fondement de l'article R.2194-5 du Code de la commande publique.

En effet, les lots desdits marchés ont été notifiés aux entreprises en septembre 2020. Depuis, plusieurs évènements exceptionnels se sont produits, le COVID et la guerre en UKRAINE notamment, qui ont eu un impact fort sur les coûts directs et indirects des entreprises attributaires, que ce soit au niveau de la hausse du coût des matières premières ou de la hausse des coûts horaires des équipes mobilisées sur notre projet.

COMPTE TENU DE CE QUI PRÉCÈDE,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - Dans un premier temps, **DE MODIFIER** les prix du marché initial, en calculant un pourcentage d'évolution basé sur le nouvel indice de juin 2024, et visant à compenser les conséquences des hausses imprévisibles de certains coûts subis par les entreprises attributaires :

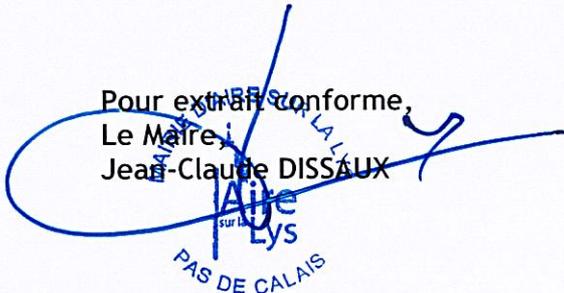
AIRE-SUR-LA-LYS					
Restructuration et mise en accessibilité du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville					
		Entreprises	Offre initiale	Pourcentage d'évolution	Nouveau montant du marché
1	Demolitions - GO - Maçonnerie	H.CHEVALIER Nord	248 891.53	16.93%	291 028.87
2	Couverture - Etanchéité	RAMERY Enveloppe	58 489.47	19.89%	70 123.03
3	Menuiseries métalliques-Serrurerie	LOISON SAS Relance lot infructueux			95 188.00

4	Menuiseries extérieures et intérieures bois	SARL VAN-HENIS et fils	137 922.00	19.22%	164 430.61
5	Plâtrerie - Faux plafond	SARL GN BATIMENT	71 004.80	12.48%	79 865.63
6	Carrelage-Sols durs	H.CHEVALIER NORD Relance suite défaillance de l'entreprise			97 712.83
7	Electricité - Cfa-cfo	SATELEC	80 199.72	13.87%	91 323.42
8	Chauffage- Plomberie - Sanitaire	SARL BONNEL	51 623.00	14.67%	59 196.09
9	Peinture	SAS DECOR PEINTURE	21 063.39	14.06%	24 025.80
	Total		835 705.23 HT		972 894.28 HT

ARTICLE 2 - Dans un second temps, **DE MODIFIER** la clause de révision initiale prévue au marché, en modifiant l'indice de référence qui n'est plus d'actualité. Aussi, sur la base des prix modifiés, une révision s'appliquera chaque mois aux situations produites par les entreprises attributaires, se fondant sur le nouvel indice de révision de juin 2024 (et non de juillet 2020) ;

ARTICLE 3 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à conclure et à signer les avenants y afférents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX



AISE-sur-LYS
PAS DE CALAIS